



PAR COURRIEL

Monsieur Mario Asselin
Député de Vanier-Les Rivières
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, Bureau 1.124
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse à la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 20 septembre 2023

Cher collègue,

La présente lettre fait suite à la pétition que vous avez déposée à l'Assemblée nationale le 20 septembre 2023.

Tout d'abord, il importe de rappeler les faits historiques qui ont nécessité l'adoption de l'article 393 du Code civil qui édicte que chacun des époux en mariage conserve son nom et exerce ses droits civils sous ce nom. Ainsi, il est vrai qu'historiquement, selon une coutume fortement ancrée, la femme québécoise acquerrait le nom de l'homme qu'elle épousait. Toutefois, il faut spécifier que la femme ne perdait pas son nom de jeune fille et elle pouvait donc exercer ses droits civils sous son nom, soit le nom qui apparaissait encore sur son acte de naissance, ou bien sous les deux noms à la fois. Même que les actes notariés et les actes de procédure étaient le plus souvent faits sous le nom propre de la femme.

Plusieurs modifications ont été faites afin d'arriver à l'adoption de l'article 393 du Code civil, notamment pour répondre aux demandes de plusieurs groupes de femmes pour promouvoir l'égalité entre les époux et de confirmer l'identité propre des femmes dans le mariage.

...2

Enfin, rappelons que cet article agit en complémentarité avec l'article 5 du Code civil qui énonce que toute personne exerce ses droits civils sous le nom de famille et le prénom usuel qui lui sont attribués et qui sont énoncés dans son acte de naissance. Par conséquent, toute personne domiciliée au Québec depuis au moins un an, y compris une personne mariée, qui veut exercer ses droits civils sous un autre nom de famille doit demander un changement de nom au directeur de l'état civil et démontrer un motif sérieux.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Justice,
Procureur général du Québec et
Notaire général du Québec,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SIMON JOLIN-BARRETTE